

GUIDE PRATIQUE DU CALVADOS

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES



■ LE GREFFE DES ASSOCIATIONS

Les associations demeurent libres de s'organiser de leur propre initiative, dès lors que leur objet n'est pas illicite. Les statuts d'une association constituent toutefois la base de leur fondement et ont «force de loi», notamment pour l'objet de l'association ainsi que pour son mode de fonctionnement.

Il n'y a pas de statuts formels mais il existe des statuts types que certaines associations doivent respecter (reconnaissance d'utilité publique, certains agréments...)

La loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association impose trois mentions obligatoires dans les statuts : le titre, l'objet et le siège social.

La rédaction des statuts impose une réflexion préalable sur quelques thématiques incontournables comme la nature de ses membres, ses organes de gouvernance (prise de décisions, répartition et contrôle des pouvoirs, les modalités de révision des statuts...).

La déclaration de l'association lui permet d'avoir la capacité juridique, par exemple pour ouvrir un compte bancaire, ester en justice, recevoir des dons, posséder des immeubles.

Les démarches liées à la déclaration peuvent être effectuées sur le site : www.service-public-asso.fr

Enfin, le rôle du greffe des associations se limite à l'enregistrement des événements administratifs qui rythment la vie de l'association. Il n'a pas de pouvoir de contrôle, de réformation ou de médiation.

CONTACT

Préfecture du Calvados, rue Daniel Huet 14 038 Caen cedex 9
 ☎ : 02 31 30 62 98 / 63 14
 Mail : associations@calvados.pref.gouv.fr
 Site : www.calvados.gouv.fr/associations-toutes-vos-demarches-a2797.html

MODALITÉS D'ACCUEIL

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h45

GUIDE PRATIQUE DE L'ASSOCIATION

- **Site internet** : www.guidepratiqueasso.org

Important : Ce guide n'est pas un ouvrage juridique. Il s'agit d'un guide de primo information en direction du plus grand nombre. Il a été mis sous presse début octobre 2015 et réimprimé en septembre 2016. Il ne prend pas en compte les mesures législatives intervenues après fin 2015. Aussi, nous vous recommandons de vous reporter à notre site internet pour les mises à jour annuelles.

- **Éditeur** : FAL Éditions, association loi 1901 - 9 rue des Olivettes - 44041 Nantes CEDEX 1
- **Courriel** : faleditions@laligue44.org

Cette 11^{ème} édition a été rédigée par Sophie Guérin, responsable adjointe vie associative Ligue de l'enseignement - FAL 44, par Aurélien Chauvet, Marion Truchot et Sandrine Brard, chargé.e.s de mission vie associative Ligue de l'enseignement - FAL 44, par Florence Lacaze, Directrice Générale Adjointe Ligue de l'enseignement - FAL 44.

- **Remerciements** : François Goizin et Charles Aymeric Caffin, DJEPVA - Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Cédric Mazière, Ligue de l'enseignement national et l'ensemble de nos relecteur.trices.
- **Conception graphique et mise en pages** : Alexandre Gourdon : www.solexgraphisme.fr
- **Édition** : FAL Éditions / septembre 2016 / ISBN : 978-2-9533993-2-5 / dépôt légal : à parution.
- **Imprimerie** : Print'Ouest - Bouaye

Toute reproduction intégrale ou partielle est interdite, sauf accord écrit de l'éditeur (loi du 11 mars 1957 - code de la propriété intellectuelle).

→ INTRODUCTION

■ LE DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL À LA VIE ASSOCIATIVE



Le DDVA est nommé par le préfet de département et son rôle consiste à :

- Assurer l'accessibilité aux usagers associatifs d'une information de qualité sur l'ensemble du territoire et les accompagner dans leurs projets.
- Contribuer au développement de la vie associative autour de projets associatifs diversifiés, en facilitant l'engagement bénévole de tous et la prise de responsabilité (en particulier des femmes et des jeunes), ainsi que la professionnalisation et le développement des compétences associatives
- Faciliter le développement des relations partenariales entre l'État et le monde associatif et les collectivités territoriales partenaires (promotion de la charte d'engagement réciproque)

Pour assurer l'ensemble de ces missions, le DDVA s'appuie sur le réseau des structures d'appui à la vie associative partenaires.

CONTACT	MODALITÉS D'ACCUEIL
DDCS du Calvados, 2 place Jean Nouzille, CS 35327 14053 Caen Cedex 4 Mail : ddcs-ddva@calvados.gouv.fr Site : www.calvados.gouv.fr/vie-associative-r815.html	Prise de contact par mail

■ LE DÉPARTEMENT DU CALVADOS



Il apporte son soutien aux associations dans les domaines suivants :

- La Vie Associative : aide apportée aux acteurs départementaux ainsi qu'un soutien au Dispositif Local d'Accompagnement, porté par la Ligue de l'Enseignement de Normandie
- La Jeunesse, notamment en direction des associations d'éducation populaire
- Le sport, notamment via l'aide générale destinée à l'ensemble des clubs sportifs du département
- Le devoir de mémoire à travers l'aide aux associations d'anciens combattants
- La Sécurité Publique : dont la Prévention Routière du Calvados et la Société Nationale du Sauvetage en Mer

CONTACT	MODALITÉS D'ACCUEIL
Conseil Départemental du Calvados Direction de l'Éducation et des Sports Service des sports et de la vie associative Hôtel du Département – BP 20520 – 14035 CAEN cedex 1 ☎ : 02 31 57 14 14 Mail : sportassociation@calvados.fr Site : www.calvados.fr	Du lundi au vendredi de 9h à 17h

STRUCTURES D'APPUI À LA VIE ASSOCIATIVE



S3A agit dans le champ de l'économie sociale pour bâtir de la citoyenneté, considérant que celle-ci participe à l'émancipation des individus, à la cohésion sociale et à l'attractivité des territoires. Soucieux de la promotion de la vie associative, S3A participe à l'animation du territoire en facilitant l'émergence de dynamiques collectives permettant sa défense et sa mise en valeur.

Ce que S3A propose aux associations :

- Accompagnement des associations concernant l'expression et la mise à jour de leurs projets associatifs et la recherche de financements
- Mise en place d'actions liées à l'engagement et à la promotion du bénévolat dans les associations (formations, relations avec France Bénévolat Calvados, sensibilisation des différents publics, interventions en milieu scolaire, accompagnement des instances de démocratie participative...)
- Animation de la Maison des Associations d'Hérouville Saint Clair et renforcement des relations entre les usagers à travers différentes actions (conseil de Maison, rencontres mensuelles thématiques...)

CONTACT	MODALITÉS D'ACCUEIL
Maison des associations 1018 quartier du grand parc 14200 Hérouville Saint Clair ☎ : 02 31 06 17 50 Mail : contact@association-s3a.fr - www.association-s3a.fr	Accueil du lundi au jeudi : 9h-12h30 / 13h30-18h30 Accueil le vendredi : 9h-12h30 / 13h30-17h



Le Marchepied a été créé pour renforcer le réseau associatif régional et notamment mettre en relation diverses structures culturelles et artistiques, faire coexister les différentes pratiques et tisser un réseau d'entraide.

Ce que le Marchepied propose aux associations :

- Accompagnement et aide au développement des projets (sur 3 à 5 ans)
- Conseil aux artistes indépendants et aux associations
- Formation
- Activités en réseau

CONTACT	MODALITÉS D'ACCUEIL
46 rue de Québec - 14000 CAEN ☎ : 02 31 44 25 92 Mail : contact@lemarchepied.com Site : www.lemarchepied.com	Accueil gratuit, uniquement sur rendez-vous, des bénévoles des associations culturelles dans le cadre du PAVA. Pour être reçu plus longuement, un rendez-vous peut être pris dans le cadre de l'adhésion. Bus ligne 11, arrêt Québec

→ INTRODUCTION

AE14

Animation Emploi Calvados a pour objet le développement et l'accompagnement de la vie associative sur le département du Calvados. L'association vise à faciliter et sécuriser la gestion des associations et le renouvellement des dirigeants bénévoles par un accompagnement quotidien. Elle vient aussi en soutien des politiques territoriales liées à la vie associative par des actions d'expertise, de diagnostic et d'accompagnement.

Ce qu'AE14 propose aux associations :

- Un Centre de Ressources et Informations pour Bénévoles labellisé par l'Etat, ouvert à tous à titre gratuit incluant des formations ouvertes à tout acteur associatif
- Appui en matière d'organisation, gestion financière, montage de projet, connaissances des procédures et circuits de financement
- Aide à la gestion des enjeux quotidiens : ressources humaines, techniques, organisation comptable et financière
- Soutien aux associations adhérentes dans la gestion quotidienne de leur structure et de leur projet : accompagnement individualisé en comptabilité et en gestion de paye (tiers de confiance de l'URSSAF)

CONTACT

18 avenue Maréchal Montgomery - 14000 CAEN

☎ : 02 31 06 15 37

Mail : contact@ae14.org

Site : www.ae14.org

MODALITÉS D'ACCUEIL

Accueil du lundi au vendredi sur rendez-vous : 9h - 12h30 / 14h - 17h30

Des permanences délocalisées sur tout le département, sur RDV :

MDA de Caen (☎ : 02 31 27 11 91)

Mairie de Lisieux (☎ : 02 31 48 40 40)

Mairie de Vire Normandie (☎ : 02 31 66 60 07)

NORMANDIE



Mouvement d'éducation populaire et fédération d'associations, la Ligue de l'enseignement permet à des femmes et des hommes de réfléchir et d'agir pour une société laïque respectueuse de sa diversité.

Elle s'engage pour :

- Reconnaître et valoriser les actions des associations
- Fidéliser, former et impliquer les associations et les bénévoles
- Promouvoir la vie associative et ses vertus démocratiques
- Assurer la représentation et la participation des associations sur les territoires

Ce que le CRDVA propose aux associations :

- Des informations (technique, juridique, culturel, emploi, technologies de l'information et de la communication...)
- Un soutien personnalisé aux associations (projet associatif, évaluation, recherche de partenaires, de moyens financiers, communication...)
- La formation des bénévoles
- Des rencontres, expositions, conférences...

CONTACT

La Ligue de l'Enseignement de Normandie

16 rue de la girafe 14000 CAEN

☎ : 02 31 06 11 00

Mail : crva@laliguebn.org - Site : www.laligue14.org

MODALITÉS D'ACCUEIL

Accueil sur rendez-vous ou par entretiens téléphoniques



Le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) du Calvados est une association représentante officielle du Comité National Olympique et Sportif Français à l'échelle départementale. Le CDOS rassemble en son sein les comités départementaux qui fédèrent les associations sportives de leurs disciplines respectives. En cela, le CDOS 14 représente le mouvement sportif du Calvados pour toutes les questions d'intérêt général auprès des pouvoirs publics.

Ce que le CDOS 14 propose aux associations :

- Formation des dirigeants
- Développement du patrimoine sportif départemental
- Interlocuteur du mouvement sportif auprès des pouvoirs publics
- Développement de l'esprit Olympique et représentation du CNOSF
- Aide et soutien aux comités départementaux

CONTACT	MODALITÉS D'ACCUEIL
<p>Maison des associations, 1018 Quartier du grand parc, 14200 Hérouville Saint Clair ☎ : 02 31 85 46 15 Mail : cdos14@orange.fr Site : http://calvados.franceolympique.com</p>	<p>Sur prise de rendez-vous accueil possible du Lundi au Vendredi (hormis Mercredi après-midi).</p>



A l'instar du Comité Régional Handisport, le Comité Départemental, crée en 1997, a pour objet de développer et promouvoir les activités physiques et sportives pour les personnes handicapées motrices et sensorielles.

Ce que le comité départemental Handisport du Calvados propose aux associations :

- Accueil, information (démarches déclaratives, gestion quotidienne)
- Orientation sur d'autres structures pour certaines démarches
- Conseil et primo accompagnement sur des questions spécifiques, dispositifs ministériels
- Formation, expertise, accompagnement au projet

CONTACT	MODALITÉS D'ACCUEIL
<p>19 rue de la Masse 14000 CAEN Mail : cd14@handisport.org Site : www.handisport-calvados.org</p>	<p>Prise de contact par mail</p>

→ INTRODUCTION

LES MAISONS DES ASSOCIATIONS

LEURS PROJETS

Les Maisons des associations ont pour but de soutenir l'action des associations locales. Elles sont de statut associatif, municipal ou encore intercommunal.

Elles s'adressent aux associations de tous secteurs d'activités, sans condition d'appartenance idéologique ou fédérative, dans le respect de leur spécificité. Elles sont des lieux où la transversalité inter-associative peut être vécue. Elles peuvent chercher à promouvoir l'autonomie des associations, la mise en relation inter-associative, le développement de projets au service de la citoyenneté et de la démocratie locale.

Certaines sont membres du Réseau National des Maisons des Associations (<http://www.maisonsdesassociations.fr>). Celui-ci se donne pour rôle le soutien au développement des structures locales d'aide à la vie associative sur l'ensemble du territoire. Il crée entre elles des synergies pour accroître l'efficacité de leur action.

Ce que les maisons des associations peuvent proposer aux associations :

- L'accompagnement dans leurs projets (sessions de formations, d'informations, entretiens sur toutes les problématiques de la vie associative, temps d'échanges...)
- Le soutien à l'émergence de projets inter associatifs
- La mise à disposition de salles de réunion ou de permanences
- Le prêt de matériel de vidéo projecteur, casiers de rangement pour documents administratifs,
- La domiciliation sociale et postale avec boîte aux lettres
- La mise à disposition d'un espace informatique et de reprographie
- L'accompagnement dans les demandes de subvention des associations (parfois via des outils dématérialisés)

CONTACT		MODALITÉS D'ACCUEIL
 <p>Maison des associations Votre espace de citoyenneté à Caen CAEN</p>	<p>7bis, rue Neuve Bourg l'Abbé, 14 000 Caen ☎ : 02 31 27 11 91 Mail : mda@caen.fr Site : http://caen.fr/adresse/maison-associations</p>	<p>Horaires administratifs : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h Horaires vie associative : du lundi au vendredi de 9h à 23h et le samedi de 9h à 20h La Maison des associations est fermée en août et durant les vacances de Noël.</p>
 <p>Maison des Associations Douvres la Délivrande</p>	<p>4 Place des Marronniers 14 440 Douvres-la-Délivrande ☎ : 02 31 25 32 41 Mail : mda.douvres@orange.fr Site : www.maisonsdesassociations-douvres.fr</p>	<p>Prise de contact par mail ou par téléphone</p>
 <p>Maison des Associations Hérouville Saint Clair</p>	<p>Maison des associations 1018 quartier du grand parc 14200 Hérouville Saint Clair ☎ : 02 31 06 17 50 Mail : contact@association-s3a.fr</p>	<p>Accueil : lundi au jeudi : 9h-12h30 / 13h30-18h30 vendredi : 9h-12h30 / 13h30-17h</p>
 <p>Maison des associations du Pays de Saint-Pierre</p>	<p>48, Boulevard Colas 14170 Saint-Pierre-sur-Dives (à côté de la gare) ☎ : 02 31 90 64 09 Mail : maps14170@orange.fr Site : www.mairie-saint-pierre-sur-dives.fr</p>	<p>Accueil : mardi, mercredi, vendredi de 14 h à 18 h jeudi de 16 h à 18 h samedi de 9 h à 12 h</p>

À LEURS CÔTÉS, D'AUTRES ORGANISATIONS RELAIENT ÉGALEMENT LA PAROLE DES ASSOCIATIONS AUPRÈS DES INSTITUTIONS



Le Mouvement Associatif regroupe des coordinations associatives nationales représentées en région évoluant dans différents secteurs.

Le Mouvement Associatif de Normandie a pour buts :

- De promouvoir une démocratie du dialogue entre le monde associatif et les autorités publiques pour co-construire les politiques publiques
- De promouvoir à cet effet la charte d'engagements réciproques entre les associations et les pouvoirs publics
- De contribuer à promouvoir une vie associative qui vise à développer des projets d'intérêt général et des activités sans finalité lucrative de défendre les acteurs de la vie associative qui créent des liens sociaux, développent la citoyenneté participative
- De développer des partenariats avec les associations qui adhèrent aux mêmes valeurs et poursuivent les mêmes objectifs

CONTACT	MODALITÉS D'ACCUEIL
<p>Maison des Associations, 7bis rue Neuve Bourg l'Abbé 14000 CAEN ☎ : 02 31 94 63 38 Mail : normandie@lemouvementassociatif.org</p>	<p>Accueil sur rendez-vous ou par entretiens téléphoniques</p>



La CRESS de Normandie est formée des entreprises de l'ESS (associations, coopératives, mutuelles, entreprises sociales et solidaires et structures de l'insertion par l'activité économique) et de leurs organisations représentatives qui partagent un ensemble de valeurs et la volonté commune de placer la personne au centre de leurs actions. La CRESS a pour objet de défendre promouvoir et développer l'ESS en région, à ce titre elle assure :

- La représentation auprès des pouvoirs publics de l'ESS
- L'appui à la création, au développement et au maintien des entreprises
- La contribution à la collecte, à l'exploitation et à la mise à disposition des données économiques et sociales relatives aux entreprises de l'ESS

Ce que la CRESS de Normandie propose aux associations employeuses :

- Appui et accompagnement au développement des structures d'ESS
- Apport d'informations et de ressources (news letter, centre de ressource, portails de l'ESS, mois de l'ESS)
- Appui à la formation des dirigeants et des salariés sur l'ESS
- Participation à l'animation de l'ESS en région

CONTACT	MODALITÉS D'ACCUEIL
<p>Contact : CRESS, 12 rue Alfred Kastler 14000 CAEN ☎ : 02 31 06 09 23 Mail : cress@cressnormandie.org</p>	<p>Prise de contact par mail ou par téléphone</p>

→ INTRODUCTION

PARTENARIAT ÉQUILIBRÉ ENTRE POUVOIRS PUBLICS ET ASSOCIATIONS

LOI NOTRe ET RÉFORME TERRITORIALE

Les collectivités voient actuellement leurs périmètres redessinés et leurs compétences redéfinies. Ces évolutions ont des conséquences directes pour les habitants des territoires et les associations qui y développent leurs projets et leurs actions.

LE RÔLE DES ASSOCIATIONS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET LA NATURE DE LEURS RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

L'utilité sociale des associations se construit sur les territoires de proximité en lien avec l'ensemble des parties prenantes des projets des associations que sont les habitants, les usagers, les adhérents, les bénévoles, les salariés et les partenaires publics.

C'est pourquoi les associations vont devoir s'adapter au nouveau contexte et repenser leurs actions dans un nouveau cadre territorial et tenter de développer des relations pérennes avec de nouveaux élus.

LA CHARTE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES ENTRE L'ÉTAT, LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LES ASSOCIATIONS ET LA CIRCULAIRE DU PREMIER MINISTRE «RELATIVE AUX NOUVELLES RELATIONS ENTRE LES POUVOIRS PUBLICS ET LES ASSOCIATIONS »

Cette charte, signée le 14 février 2014, reconnaît le rôle essentiel tenu par les associations dans la société civile. Elle associe les collectivités territoriales, parties prenantes à l'intérêt général et à la vie de la cité aux côtés de l'État. Elle vise à :

- Conforter la place des citoyens au sein des instances de concertation
- Rendre plus lisibles et plus transparents les critères de subventions
- Favoriser la création de lieux d'accueil, d'information et de conseil aux associations
- Améliorer la gouvernance démocratique des associations

La circulaire du 29 septembre 2015 détaille notamment le cadre juridique régissant les subventions versées aux associations et incite les acteurs publics à opter pour la subvention plutôt que la commande publique. Un guide d'usage de la subvention est en ligne : http://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_Subvention.pdf

L'ACCOMPAGNEMENT DU PARTENARIAT ENTRE ASSOCIATIONS ET COLLECTIVITÉS

Les structures d'appui à la vie associative citées précédemment sont régulièrement amenées à accompagner les collectivités dans l'animation de la vie associative de leurs territoires. Cela fait partie intégrante des projets de ces structures.

QUELQUES DISPOSITIFS À CONNAÎTRE



Créé pour aider les associations et autres structures d'utilité sociale à développer leur activité et pérenniser leurs emplois, il est gratuit et œuvre pour et avec la structure en s'appuyant sur un réseau diversifié de partenaires qualifiés.

Il est animé depuis 2011 par la ligue de l'enseignement sur le département du Calvados.

L'accompagnement se déroule en quatre étapes :

- Première rencontre, conditions d'éligibilité et analyse des besoins
- Diagnostic partagé des activités, services, organisation interne, situation financière
- Accompagnement (validé par la structure) et réalisé par un partenaire qualifié
- Suivi (évaluation des interventions, évolution de la structure)

Depuis 2004, 550 missions d'appui-conseil ont permis aux dirigeants d'améliorer la gestion interne de leur structure et d'adopter une vision stratégique à moyen-long terme du développement de leur association et consolidé 5500 emplois.

CONTACT	MODALITÉS D'ACCUEIL
<p>La Ligue de l'Enseignement de Normandie 16 rue de la girafe 14000 CAEN ☎ : 02 31 06 11 00 Mail : dla14@laliguebn.org Site : www.info-dla.fr</p>	<p>Prise de rendez-vous pour une première rencontre et une analyse des besoins.</p>



Le F.D.V.A s'adresse à toutes les associations à l'exception des associations sportives et des syndicats. C'est un dispositif financier de soutien au développement de la vie associative. Sous forme de subvention, cette aide est destinée principalement à la formation des bénévoles associatifs ainsi qu'à la mise en œuvre de projets ou d'activités d'une association en phase de démarrage.

Le principal bénéfice attendu est l'amélioration de la compétence des bénévoles associatifs, l'augmentation significative du bénévolat de longue durée et l'aide à la prise de responsabilité au sein des associations en vue du renouvellement de l'encadrement associatif.

Le comité de pilotage du FDVA se réunit chaque année pour s'accorder sur les priorités et choisir les formations à financer. L'ensemble des informations relatives au FDVA sont en ligne sur le site de la DRDJSCS :

<http://normandie.drdjcs.gov.fr/spip.php?article434>

→ INTRODUCTION

ENGAGEMENT ASSOCIATIF

BÉNÉVOLAT

Qu'est-ce que le bénévolat ? Quelles sont les responsabilités des bénévoles ? Les aides qui peuvent leur être attribuées ? Les pages 90 et 91 de ce guide apportent des réponses à ces questions.

Formation des bénévoles dans le Département

Le Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGA)

Le CFGA a été institué par le ministère en charge de la Vie Associative sous le décret n° 2008-1013 du 1er octobre 2008.

Ce certificat est remis aux personnes ayant suivi une formation théorique et pratique en vue de l'exercice de responsabilités bénévoles dans la gestion administrative, financière et humaine d'une association. Dans le Calvados, plusieurs structures d'appui à la vie associative se sont réunies pour proposer régulièrement des sessions de cette formation. La Ligue de l'enseignement de Normandie, le CDOS, S3A et le Marchepied ont ainsi créé le Collectif des Acteurs de la Formation Associative en Région (CAFAR).

CONTACT	MODALITÉS D'ACCUEIL
CAFAR : ☎ : 02 31 44 25 92 ☎ : 02 31 85 46 15 Mail : cfsa@cafar.fr	Prise de contact par mail ou par téléphone

Autres actions de formations destinées aux bénévoles

Il existe un nombre important de formations destinées aux bénévoles dans le département. Il ne faut pas hésiter à s'approcher des structures d'appui à la vie associative présentées en première partie de ce guide. Elles organisent directement des formations mais peuvent également orienter les bénévoles vers des acteurs qui en proposent.

La mise en réseau des bénévoles

France Bénévolat a pour objectif de développer le bénévolat associatif et de permettre à toute personne qui souhaite devenir bénévole, partout en France, de trouver la mission qui lui conviendra, en fonction de son temps disponible, de ses centres d'intérêts et de ses compétences.



France Bénévolat a trois missions principales :

- Orienter les futurs bénévoles vers la mission qui correspond à leur motivation, à leurs disponibilités et leur savoir-faire
- Accompagner et former les associations en les amenant à identifier clairement leurs besoins en bénévoles, à bien les accueillir et les fidéliser
- Valoriser le bénévolat auprès du grand public, des relais d'opinion, des décideurs et diffuser le Passeport Bénévole, passerelle entre le bénévolat associatif et la vie professionnelle (document reconnu par Pôle Emploi et pour la VAE)

CONTACT	MODALITÉS D'ACCUEIL
Maison des Associations, 7bis rue Neuve Bourg l'Abbé 14000 CAEN Mail : fb.caencalvados@orange.fr Site : calvados.francebenevolat.org	Permanence quotidienne : lundi et jeudi de 14h à 16h, mardi, mercredi, vendredi de 10h à 12h.

VOLONTARIAT

Qu'est-ce que le volontariat ? Quelles sont les différentes formes de volontariat à destination des associations ? Qu'est-ce que le Service Civique ? Les pages 92 et 93 de ce guide apportent des réponses à ces questions.



Ce dispositif a été créé en 2010 et est actuellement en pleine expansion. La volonté des pouvoirs publics est de le rendre universel en permettant au maximum de jeunes de pouvoir effectuer une mission au sein d'une structure portant un projet d'intérêt général.

Les associations accueillent une part importante de ces jeunes volontaires, mais toutes n'ont pas encore franchi le pas. Afin de permettre aux jeunes de s'engager dans des projets diversifiés, il est important que les associations continuent à accueillir des jeunes et que de nouvelles propositions de missions leurs soient faites au sein de nouvelles structures d'accueil. Les associations intéressées par l'accueil de volontaires doivent prendre le temps de la réflexion sur les missions proposées, sur les conditions de tutorat de ces jeunes, sur l'impact de l'accueil de ces jeunes dans leur organisation.

Site : www.service-civique.gouv.fr



Avec le soutien de l'Agence du Service Civique, de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) de Normandie et des Directions Départementales de la Cohésion Sociale du Calvados, de la Manche et de l'Orne, le CRIJ - Normandie Caen vient de lancer un nouveau service d'accompagnement : le CIVIK'BOOSTER

Le CIVIK'BOOSTER est aussi bien destiné aux jeunes qu'aux structures. A ces dernières, le CIVIK'BOOSTER propose :

- Un accompagnement dans l'obtention de l'agrément
- Une aide à la définition et à la diffusion de mission
- La mise en relation avec des jeunes grâce à une CVthèque numérique et à un Service Civique Dating,
- L'intermédiation (mise à disposition de volontaires)
- L'organisation de la formation civique et citoyenne obligatoire dans le cadre du Service Civique
- Une information métiers-formations dans le cadre de l'élaboration du projet d'avenir du jeune volontaire

CONTACT

CRIJ Normandie Caen, 16 Rue Neuve Saint-Jean, 14000 Caen
 ☎ : 02 31 27 80 88
 Mail : civik.booster@infojeunesse.fr
 Site : <http://www.infojeunesse.fr/248-Presentation.html>

MODALITÉS D'ACCUEIL

horaires d'ouverture :

- lundi, mardi, mercredi, jeudi 13h-18h
- vendredi 13h-17h

→ INTRODUCTION

VALORISATION DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF

La médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif

Ressentie par les bénéficiaires comme étant une réelle reconnaissance de leur mérite et un encouragement à poursuivre leur engagement, cette distinction honorifique est un geste fort de l'Etat en faveur d'une mobilisation exemplaire pour le mieux vivre ensemble.

La médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est destinée à récompenser les personnes qui se sont distinguées au service :

1. de l'éducation physique et des sports ;
2. des mouvements de jeunesse et des activités socio-éducatives ;
3. des colonies de vacances, des œuvres de plein air, des activités de loisir social et de l'éducation populaire ;
4. d'activités associatives au service de l'intérêt général ;
5. de toutes les activités se rattachant aux catégories définies ci-dessus.

Elle comprend trois échelons :

- bronze (6 années d'ancienneté)
- argent (10 années d'ancienneté dont 4 ans dans l'échelon bronze)
- or (15 années d'ancienneté dont 5 ans dans l'échelon argent)

Il y a deux promotions par an :

- 1^{er} janvier
- 14 Juillet

Une attention particulière est portée à la valorisation de l'engagement des femmes, avec comme objectif de tendre vers la parité dans les deux promotions annuelles de médaillés.

Les propositions des élus ou autres intervenants (dirigeants d'associations, de clubs), assor-

ties d'un curriculum vitae détaillé du candidat, peuvent être faites six mois avant la date de l'une ou l'autre promotion, soit directement auprès du Ministre chargé de la jeunesse et des sports, soit auprès de la DRDJSCS, de la DDCS ou du Comité Départemental des Médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif du Calvados.

La lettre de félicitations

Cette lettre de félicitations est destinée à récompenser des femmes et des hommes qui se sont distingués par leur engagement bénévole en faveur de l'intérêt général dans les domaines :

- de l'éducation physique et des sports
- de mouvements de jeunesse et des activités socio-éducatives
- des activités de loisir social et de l'éducation populaire
- d'activités associatives au service de l'intérêt général

et qui ne sont pas encore éligible à la médaille de la jeunesse et des sports, de l'éducation populaire et de l'engagement associatif.

Il s'agit de renvoyer un signe fort d'encouragement aux bénévoles qui s'engagent dès leur plus jeune âge et soutiennent la mise en œuvre des projets associatifs.

En plus de la délivrance de la lettre de félicitations, les bénéficiaires sont cités au bulletin officiel jeunesse et sports récompensant les services rendus à la cause de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.

CONTACT

Comité Départemental des Médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif du Calvados,
31, rue Robillard 14000 Caen
Mail : cdmjs.14@free.fr

MODALITÉS D'ACCUEIL

Prise de contact par mail